

Intitulé de l'action : Protéger les adolescents des risques dus à l'écoute de la musique amplifiée

Sous-action : -

Programmes nationaux ou régionaux associés : Plan national de lutte contre le bruit (novembre 2003)

Réf. PNSE : 28

Priorité : 1 2

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » :

DRASS
DRIRE
DRTEFP

Animateur(s) : DRASS

Participant(s) : DRASS-DDASS, Rectorat, DRDJS, Mutualité française, Ville du Mans

Enjeux et Objectifs

Les adolescents sont de plus en plus attirés vers l'écoute prolongée de musique amplifiée à partir de systèmes individuels et fréquentent massivement des lieux musicaux où sont générés des niveaux sonores très élevés, qu'il s'agisse de discothèques, salles de concerts rock, de rave parties, de patinoires, ou de répétitions musicales. Des niveaux sonores de 120 décibels y sont souvent atteints, voir dépassés.

L'oreille n'est pas naturellement équipée pour supporter pendant de longues périodes ces sons artificiels. L'apparition de sifflements peut alors survenir momentanément ou en cas d'exposition prolongée ou répétée, devenir permanente et s'accompagner le plus souvent de pertes auditives sévères. Ainsi une étude menée en Rhône Alpes estime que 10% des lycéens présentent un déficit auditif. Ce danger est encore méconnu chez les jeunes qui peuvent se voir écarter précocement de toute vie sociale ou professionnelle.

Il s'agit donc, tout en mobilisant les acteurs du dépistage des déficiences auditives, de mettre en place des outils de communication et d'information en direction des jeunes mais aussi des gestionnaires d'établissements ou d'organismes de spectacles, de vérifier l'application de la réglementation sur les établissements diffusant de la musique amplifiée et de contrôler la mise sur le marché d'appareils conformes.

L'objectif général de cette action est que tout adolescent exposé à un niveau sonore élevé soit en mesure de :

1. connaître les risques sanitaires
2. savoir se protéger
3. connaître la conduite à tenir en cas de symptômes auditifs après une exposition sonore importante.

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DDASS, DRASS, DRDJS, Mutualité Française, Rectorat, Inspections d'Académie, SCHS du Mans	31/12/2007	Elaborer et diffuser des outils d'information et de sensibilisation sur les risques auditifs à destination du personnel médical des établissements scolaires Insérer un créneau « éducation de l'audition et prévention des risques » dans l'enseignement de musique dans les collèges	Diffusion de 100 000 dépliant et paires de bouchons d'oreilles auprès des infirmières de santé scolaire Poursuite des travaux avec l'inspection pédagogique régionale en éducation musicale. Convention avec l'Ecole supérieure d'électronique de l'ouest et le laboratoire d'acoustique de l'université du Maine pour la création d'outils à visée pédagogique. Actions de sensibilisation des musiciens et techniciens du son en Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe par l'aide à l'acquisition de bouchons moulés.
DDASS, Gendarmerie, SCHS	31/12/2008	Renforcer les contrôles dans les établissements diffusant de la musique amplifiée	Réception et examen des études d'impact sonore des discothèques préalable au programme d'inspection.
Mutualité Française - DRASS Réseaux de musique actuelle	31/12/2008	Actions de prévention des risques auprès des musiciens et techniciens du son	Convention DRASS-Mutualité Française pour action en Sarthe en 2007, puis préparation convention pour l'ensemble des départements en 2008.
Pôle de compétence bruit, Préfecture, DDJS	31/12/2007	Protéger les populations fréquentant les concerts en plein air et les milieux festifs	Réunion régionale en août 2007 pour définir les objectifs Un décret à paraître en 2008 précèdera des règles relatives aux concerts de plein air.

Autres acteurs impliqués : Conseil régional, URCAM, DRAC, Médecins du Monde, DRCCRF, Réseaux de musique actuelle, DRTEFP

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Réalisation d'affiches, de dépliant d'information associés à des bouchons d'oreille à destination des établissements scolaires, outils pédagogiques.

Moyens humains et budgétaires associés :

10 000 euros : kits dépliant et bouchons d'oreilles
17 000 euros : aide à l'acquisition de protections auditives moulées
15 000 euros : élaboration d'outils (filtres pour logiciels de traitement du son, têtes de mannequin)

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	Un pôle bruit constitué dans chaque département
Maine-et-Loire	
Mayenne	
Sarthe	
Vendée	

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (31/12/2004)	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2007
% de discothèques contrôlées		100 % d'études d'impact contrôlées au 31/12/2008 Visites sur site de 20 discothèques en 2008	58 % études d'impact contrôlées Préparation de l'appui technique régional aux DDASS (technicien électroacoustique)
Nombre de sessions de sensibilisation dispensées et % du personnel médical sensibilisé		1 par département - 100 % des personnels infirmiers de santé scolaire du public (31/12/2006)	Sept-oct. 06 : 1 réunion par département soit 100 % (300 personnels infirmiers du public) 28 infirmières de l'enseignement catholique sensibilisées (Loire-Atlantique et Vendée)
Nombre de kits dépliants et bouchons d'oreille mis à disposition auprès des infirmières de santé scolaire		100 000 au 31/12/2007	50 000 en octobre 2006 50 000 en octobre 2007
Sensibilisation des musiciens et techniciens du son		Aide à l'acquisition de bouchons anatomiques dans les 5 départements au 31/12/2008	81 protections financées en 2007 en Sarthe
Intégrer un créneau « éducation de l'audition et prévention des traumatismes sonores » dans l'enseignement musical au collège		Tests : début 2008 Généralisation : rentrée 2008	Convention DRASS-ESEO août 2007 - phase test 2 ^e trimestre 2008

Observations

Ces actions nécessitent une participation forte et volontariste des acteurs de la diffusion sonore et des acteurs de santé.